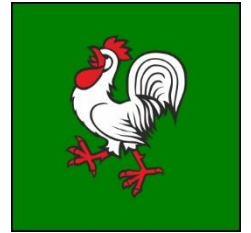


Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 10/2022

**Préavis pour l'amélioration de
la place de jeux communale**

Lavey, le 31 octobre 2022

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de l'amélioration de la place de jeux communale.

Préambule

Contexte :

La place de jeux sise au centre du village et proche de l'école peut être considérée comme l'unique aire de jeux de la commune. Elle est quotidiennement fréquentée par les familles du village et fortement utilisée par les élèves de l'école primaire et de l'UAPE. Véritable place de fêtes stratégique, notamment depuis la construction du couvert villageois, elle y accueille toute sorte d'événements publics. La Municipalité réalise chaque année des travaux de réfection mineurs. Mais l'usure du temps, les nouvelles réglementations en vigueur en matière de sécurité et l'évolution des attentes des enfants, demandent que l'aire de jeux soit revue de manière plus complète.

Relevons que l'amélioration de la qualité de l'espace public constitue depuis la crise sanitaire une priorité. L'aménagement d'espaces collectifs de proximité, comme notamment les espaces de loisir et de détente, les aires de jeux ainsi que les zones de rencontre contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Aujourd'hui, les places de jeux ne sont donc plus uniquement considérées comme des aires munies d'aménagements ludiques. Véritables lieux de développement physique et mental pour les enfants, ce sont aussi des espaces de rencontre et de vie qui permettent de tisser un lien intergénérationnel et social.

La Municipalité a donc pour objectifs de :

- proposer un espace de jeux agréable et attrayant, l'activité physique des enfants étant étroitement liée à l'offre d'espaces extérieurs de qualité ;
- améliorer le bien-être de l'ensemble de la population ; l'appropriation et le partage des espaces publics étant garants de la cohésion sociale et porteurs de civilité ;
- convivialité et sécurité, cette thématique est intégrée dans la politique de l'aménagement urbain en cours.

Etat des lieux

Les espaces de jeux vivent, ils subissent les effets d'une forte fréquentation, du vieillissement naturel des matériaux, des influences climatiques et sont parfois victimes de déprédations. Une grande partie des jeux actuels ne répondent plus aux normes du bureau de prévention des accidents (BPA) et doivent être changés. Il faut également relever que le périmètre de la place de jeux n'est pas réellement défini et qu'il est nécessaire de le délimiter pour la sécurité des usagers de la place. La Municipalité a procédé au remplacement du toboggan et de son escalier dans le courant du mois de septembre 2022.



Etude et propositions

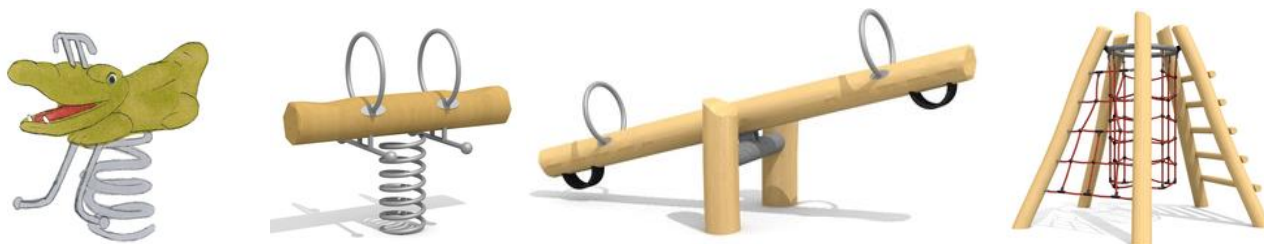
Avec ce préavis, la Municipalité souhaite principalement améliorer la qualité et la sécurité des engins qui se trouvent sur la place de jeux. Elle souhaite également définir un périmètre de sécurité autour des lieux, en plantant des haies vives entre le parking et la place de jeux.

Un état des lieux a pu être réalisé avec l'appui d'un spécialiste des aires de jeux. Les propositions de la Municipalité respectent la norme SN EN 1176 « équipement et sols d'aires de jeux » recommandée par le BPA.

Vous trouverez ci-dessous les engins que nous devons retirer en raison de leur vétusté et/ou de leur non-conformité avec les normes BPA.



Vous trouverez ci-dessous les nouveaux engins proposés, qui répondent aux normes BPA.



Comme mentionné plus haut, la Municipalité souhaite également délimiter la place de jeux pour améliorer la sécurité des lieux. Des haies vives seront plantées le long du parking sis au-dessus de la place. Les haies sises sur le côté Route du Collège et celles autour de l'escalier de la cour d'école seront remplacées par des plantes indigènes. (cf. images ci-dessous)

Enfin, le banc construit autour de l'arbre central, qui est fortement utilisé et peu utilisé, sera remplacé par un nouveau banc beaucoup plus fonctionnel.



Coût

Pour l'heure la Municipalité dispose de devis estimatifs pour la réalisation des travaux et de prix réels (comparés) pour l'achat des engins.

Coût et prix	
Retrait des engins existant et des haies	Fr. 6'000.--
Achat et plantation des nouvelles haies	Fr. 5'000.--
Création des fondations bétons pour les nouveaux engins	Fr. 3'000.--
Achat des nouveaux engins	Fr. 13'500.--
Installation d'un nouveau banc	Fr. 5'000.--
Divers et imprévus	Fr. 2'500.--
Total	Fr. 35'000.--

Planification des travaux

Les travaux pourront être réalisés dès l'octroi du crédit par le Conseil communal et se feront majoritairement au printemps 2023.

Entretien

Afin de garantir leur sécurité, leurs qualités fonctionnelles et esthétiques ainsi que leur longévité, un système de contrôle et d'entretien, conforme aux exigences des normes de sécurité, a été mis en place (durant l'année 2017). Des contrôles de sécurité sont effectués de manière systématique par le personnel communal formé par le BPA. Les rénovations ponctuelles sont exécutées à l'interne, un jeu devant parfois être fermé ou démonté en urgence.

Etant donné la forte fréquentation de la place de jeux, il est important de prévoir la réparation ou le remplacement de certains engins tous les 5 ans.

Synthèse :

Total coût des travaux	: Fr. 35'000.-
Financement	: Prélèvement aux liquidités
Imputation	: Bilan compte n° 9143.12
Amortissement	: Sur 5 ans, dès la fin des travaux, par le compte n° 44.3311.1

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 10/2022 du 31 octobre 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

D'octroyer à la Municipalité le montant de Fr. 35'000.- pour l'amélioration de la place de jeux communale.

Adopté en séance de la Municipalité le 8 novembre 2022

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Le Secrétaire :

Mario Da Silva

Mentor Citaku